

VIEWSURF
Société par actions simplifiée
Au capital de 130.000 €
Siège social : 17, rue de Rivière
Immeuble "le Tivoli"
33000 BORDEAUX
442.345.492 RCS BORDEAUX
(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 02 JUILLET 2025

Le 02 juillet 2025 à 18 heures, **DAVENTIS**, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé 17, rue de Rivière, Immeuble « le Tivoli », 33000 Bordeaux, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 988.209.144, représentée par son Président, Monsieur David GRETHER,

Associée Unique de la société **VIEWSURF**, société par actions simplifiée au capital de 130.000 euros, dont le siège social est situé 17, rue de Rivière, Immeuble « le Tivoli », 33000 Bordeaux,

En présence de la société **FINANCIERE COROMANDEL**, société par actions simplifiée au capital de 853.500 €, dont le siège social est situé 17, rue de Rivière, Immeuble "le Tivoli", 33000 Bordeaux, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 527.541.650 RCS Bordeaux, représentée par sa Présidente, Madame Anne HOUMEAU,

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :

- Nomination d'une nouvelle Présidente en remplacement de la Présidente démissionnaire
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique, **DAVENTIS**, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé 17, rue de Rivière, Immeuble « le Tivoli », 33000 Bordeaux, (988.209.144 RCS Bordeaux), prenant acte de la démission de la société **FINANCIERE COROMANDEL** sans condition ni réserve de son mandat de présidente à compter de ce jour, **décide** qu'elle exercera les fonctions de présidente de la Société (la « **Présidente** ») pour une durée illimitée.

La Présidente dirige la Société. A ce titre, elle est investie de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les statuts à l'associée unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux décisions collectives des associés.

La Présidente représente la Société à l'égard des tiers.

Monsieur David GRETHER, au nom de **DAVENTIS** qu'il représente, accepte les fonctions de Présidente et confirme qu'il remplit lui-même ainsi que sa société les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

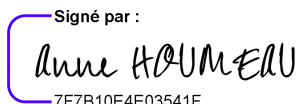
DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Madame Anne HOUMEAU au nom de FINANCIERE COROMANDEL qu'elle représente, Présidente démissionnaire et l'Associée Unique décident que les présentes décisions seront communiquées au Commissaire aux Comptes et mentionnée, à sa date, au registre des délibérations, avec indication de sa forme, sa nature, son objet et sa signature ; l'acte lui-même étant conservé par la Société de manière à permettre sa consultation en même temps que le registre des délibérations.

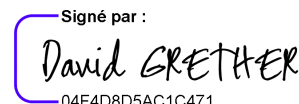
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par voie électronique par l'Associée Unique, nouvelle Présidente de la Société et la Président démissionnaire.

Signé par :


7F7B10E4E03541F...

FINANCIERE COROMANDEL
Présidente démissionnaire
Représentée par Anne HOUMEAU

Signé par :


04F4D8D5AC1C471...

DAVENTIS
Associée Unique et nouvelle Présidente
D.GRETHER